



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bobigny, le **26 AOÛT 2022**

DCPPAT/BE/SF n° 2022-0372

Monsieur le directeur général,

Votre société a présenté, le 23 septembre 2019, une demande d'autorisation environnementale et une demande conjointe de modification de l'arrêté interpréfectoral de servitudes d'utilité publique n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005. Les dossiers actualisés de demande d'autorisation environnementale et de demande de modification des servitudes d'utilité publique ont été produits respectivement les 1er avril et 25 août 2022. Les décisions sollicitées visent, à titre principal, à autoriser pour une durée de trente ans l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours (communes de Vaujours et de Coubron) et à modifier les servitudes d'utilité publiques grevant l'ancien fort de Vaujours pour permettre l'exercice de cette activité. **Vos demandes ont été jugées recevables par l'inspection des installations classées dans ses rapports des 7 et 15 septembre 2022, dont vous trouverez les copies ci-jointes.** En conséquence, je vais être amené à ouvrir en mairies de Vaujours, Coubron (93) et de Courtry (77) une enquête publique unique relative aux demandes précitées. Je vous précise que cette opération, dont j'ai été désigné coordonnateur, serait organisée **du lundi 14 novembre au vendredi 23 décembre 2022 inclus, soit 6 semaines consécutives (dates en attente de confirmation).**

Conformément aux dispositions du IV de l'article R. 515-31-2 du code de l'environnement, je vous communique, ci-joint, avant mise à l'enquête, le projet d'arrêté interpréfectoral modificatif, en votre qualité d'exploitant mais aussi de propriétaire de certaines des parcelles visées par celui-ci. Pour votre complète information, je l'accompagne d'une copie de l'arrêté interpréfectoral initial du 22 septembre 2005.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation  
le chef du bureau de l'environnement  
  
**THIBAUT BRUNET**

PLACOPLATRE  
À l'attention de Monsieur Christian BOUIGEON  
Directeur général  
Tour Saint-Gobain  
12, place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE

Bureau de l'environnement  
1 esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY cedex  
Tél. : 01 41 60 64 77  
Mail : [serge.fourcade@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:serge.fourcade@seine-saint-denis.gouv.fr)  
[www.seine-saint-denis.gouv.fr](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr) /  @Prefet93